



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

Comité permanent des affaires autochtones et du Nord

INAN • NUMÉRO 042 • 1^{re} SESSION • 42^e LÉGISLATURE

TÉMOIGNAGES

Le mardi 7 février 2017

—
Présidente

L'honorable MaryAnn Mihychuk

Comité permanent des affaires autochtones et du Nord

Le mardi 7 février 2017

•(0845)

[Traduction]

La présidente (L'hon. MaryAnn Mihychuk (Kildonan—St. Paul, Lib.)): La séance est ouverte. Bienvenue à tous.

Pour commencer, j'entame ma première journée complète en tant que présidente du Comité, et c'est pour moi un très grand honneur. Merci de participer et d'être là. J'ai le plaisir de vous accueillir à la réunion du Comité permanent des affaires autochtones et du Nord de la Chambre des communes.

Je tiens à souligner que nous nous rencontrons aujourd'hui sur des terres non cédées appartenant aux Algonquins.

Nous poursuivons aujourd'hui notre étude sur le suicide au sein des peuples et des communautés autochtones. Il y aura trois invités, deux en personne, et un, par téléconférence.

Je suis heureuse de souhaiter la bienvenue au grand chef Wilton Littlechild, qui est au téléphone. Non, je suis désolée, il ne peut pas être là. Il est pris à l'aéroport.

Je souhaite la bienvenue à Bobbi Herrera, directrice générale de la Confederacy of Treaty 6 First Nations, en Alberta. J'ai entendu dire que vous essayez des conditions météorologiques très difficiles. Nous accueillons aussi Heather Bear, la quatrième vice-chef de la Federation of Sovereign Indigenous Nations de la Saskatchewan. Je suis heureuse de vous revoir.

Nous accueillons aussi Sylvia Johnson, ministre adjointe de la Santé, de l'Enfance et de la Jeunesse, de la Métis Nation of Alberta, qui participe par téléconférence.

Je suis heureuse de vous accorder chacune la parole pendant 10 minutes, après quoi les membres du Comité vous poseront des questions.

Je vais commencer par Sylvia Johnson. Vous pouvez commencer votre exposé.

Mme Sylvia Johnson (ministre adjointe de la Santé, de l'Enfance et de la Jeunesse, Métis Nation of Alberta): Je tiens à m'excuser de n'avoir pas pu être là en personne. Je n'ai pas trouvé de vol en partance de Grande Prairie, puis, après Grande Prairie, je n'ai pas trouvé de vol en partance de Calgary. Je me suis donc tout simplement dit que je devais laisser tomber et rebrousser chemin. Il fait moins 40 ici, aujourd'hui.

Je veux tout simplement commencer par vous dire bonjour. Je remercie le Comité et les organisateurs de m'avoir invitée à présenter un exposé aujourd'hui. Je m'appelle Sylvia Johnson et je représente la Métis Nation of Alberta. Je suis la présidente de la région 6 et la ministre adjointe de la Santé, de l'Enfance et de la Jeunesse.

La Métis Nation of Alberta est une organisation représentative reconnue qui parle au nom des Métis de l'Alberta. L'Alberta compte la plus importante population métisse au Canada, c'est-à-dire environ 96 000 personnes qui ont indiqué leur appartenance au peuple métis

et 32 000 personnes inscrites auprès de la MNA. En Alberta, il y a aussi huit territoires métis protégés, qu'on appelle des peuplements métis.

Dans le cadre de mon exposé, je me concentrerai sur deux domaines sur lesquels la Métis Nation of Alberta aimerait concentrer ses efforts pour soutenir nos jeunes. Les efforts de prévention du suicide ne se limitent pas à prévenir les décès par suicide, c'est aussi une question d'habiliter nos membres afin qu'ils puissent créer et maintenir des communautés saines, dynamiques et connectées culturellement et de mettre en place les mesures de soutien et les programmes adéquats afin de bien servir nos membres qui ont des difficultés sur le plan psychologique.

Le premier élément sur lequel portera mon exposé, c'est le besoin de renforcer la résilience et l'estime de soi de nos jeunes grâce à des programmes culturels adaptés pour les jeunes. Le deuxième, c'est le besoin d'offrir des mesures de soutien et des services équitables et appropriés en matière de santé mentale adaptés aux besoins précis des Métis de l'Alberta.

Un des principaux problèmes qui influent sur le bien-être mental de nos jeunes, c'est la confusion identitaire et la déconnexion culturelle. Les Métis ont une histoire unique au Canada, quelque chose qui est souvent mal compris par l'ensemble de la société. L'importance des Métis dans le développement du Canada n'est pas autant reconnu qu'il devrait l'être, et une bonne partie de ce qui a été écrit historiquement ne représente pas avec exactitude le nationalisme et la culture des Métis.

C'est très dommageable pour nos jeunes d'entendre des messages contradictoires qui dévaluent leur histoire culturelle et contredisent ce qu'ils croient à propos d'eux-mêmes.

Je demande au Comité d'investir et d'aider la MNA à mettre au point des documents et des programmes afin que nous puissions sensibiliser les gens au sujet de notre culture et de notre histoire, de façon à prévenir toute traumatisation subséquente de nos jeunes.

Il faut aussi bien comprendre que notre organisation doit jouer un rôle crucial dans le cadre de l'élaboration et de l'examen de tout le matériel associé aux Métis produit et distribué. De plus, les jeunes Métis en Alberta vivent en retrait de leur culture en raison d'une diversité de circonstances historiques, et, par conséquent, ils souffrent. L'avenir de la nation métisse sera sans aucun doute la responsabilité de nos jeunes, et c'est la raison pour laquelle il est absolument nécessaire de corriger le tir.

Nous avons terriblement besoin de programmes destinés aux jeunes afin de leur permettre de se rapprocher de leur riche culture et d'acquiescer la confiance dont ils ont besoin pour être les chefs métis de demain. C'est ainsi qu'ils pourront mener notre peuple vers un avenir d'autodétermination où les communautés seront saines, dynamiques et connectées sur le plan culturel.

La population métisse est très jeune. Quarante-trois pour cent des Métis au Canada sont âgés de moins de 25 ans et, plus précisément, au sein de la population métisse de l'Alberta, ce sont les jeunes âgés de 20 à 24 ans qui sont les plus nombreux. Par conséquent, toutes les données qui représentent l'expérience des Métis de l'Alberta influent grandement sur nos jeunes.

Actuellement, les Métis de l'Alberta affichent de très hauts niveaux de toxicomanie et de certaines maladies mentales. En ce qui a trait à l'état de santé des Métis de l'Alberta, nous savons que la population métisse de l'Alberta affiche une forte prévalence de consommation abusive de drogues et d'alcool, de troubles de l'humeur et de troubles névrotiques. Cependant, même si les Métis affichent un niveau disproportionné de problèmes de santé mentale et de dépendance, nous n'avons pas la capacité de fournir le soutien et les ressources dont notre communauté a besoin.

●(0850)

Les Métis de l'Alberta sont désavantagés lorsqu'ils veulent avoir accès aux mesures de soutien et aux services de santé mentale et liés à la toxicomanie comparativement aux membres des Premières Nations et aux Inuits, parce qu'ils ne peuvent pas avoir accès aux mêmes services de santé non assurés. En plus du fait que nos membres n'ont pas accès à ces services de santé non assurés, nous sommes incapables de fournir un soutien substantiel et constant à ceux qui souffrent de maladie mentale et de problèmes de dépendance. À la lumière de la récente décision Daniels et de l'appel à l'action de la Commission de vérité et de réconciliation, l'ère de la réconciliation est à nos portes. L'heure est venue pour les Métis d'aller de l'avant vers un avenir où l'autodétermination permettra à notre peuple de dépasser ces inégalités.

En raison du manque de financement et de partenariats, la Métis Nation of Alberta ne possède pas actuellement la capacité de mettre au point des mesures de soutien et des programmes en santé mentale à l'intention de notre peuple, des mesures de soutien et des programmes qui tiennent compte des expériences distinctes des Métis. Un financement de base en santé permettrait à la Métis Nation of Alberta de mettre au point des stratégies en matière de santé mentale conçues par et pour notre peuple, comme du counseling en santé mentale offert à l'interne et des mesures de soutien qui tiennent compte des besoins précis de nos membres.

Merci.

La présidente: Merci beaucoup.

Nous allons maintenant passer à la quatrième vice-chef de la Federation of Sovereign Indigenous Nations, Heather Bear.

Heather.

La vice-chef Heather Bear (La quatrième vice-chef, Federation of Sovereign Indigenous Nations): Bonjour.

Pour commencer, je tiens à remercier notre Créateur en notre nom à nous tous.

Honorables membres du comité permanent, je tiens à vous remercier de l'occasion que vous m'offrez et, bien sûr, je tiens aussi à remercier les témoins.

Je suis ici pour souligner les ravages provoqués par le suicide chez les jeunes Autochtones. Cette situation ne devrait pas se produire, pas au Canada.

En tant que quatrième vice-chef de la Federation of Sovereign Indigenous Nations, je représente la Saskatchewan First Nations Women's Commission et les 74 Premières Nations de la Saskatchewan. Je parle au nom de nos enfants et de nos jeunes.

La fédération est déterminée à honorer l'esprit et l'intention des traités ainsi qu'à promouvoir, protéger et appliquer les promesses contenues dans les traités relativement auxquels se sont entendues les nations et la Couronne. Dans nos territoires, les traités n'ont pas encore été honorés à la hauteur de leurs véritables esprit et intention. Nos communautés continuent de vivre des tragédies à des niveaux beaucoup plus élevés qu'au sein du reste de la population.

Je suis ici pour vous sensibiliser et défendre nos enfants et nos jeunes autochtones. Je suis ici pour vous dire que votre ligne téléphonique de prévention du suicide 1-800 n'est pas la seule solution, qu'envoyer de l'aide après un suicide n'est pas la solution et que la crise est beaucoup plus importante qu'on le croit. Actuellement, la Saskatchewan affiche le troisième taux de suicide en importance au pays. Dans le nord de la Saskatchewan, les Autochtones représentent 85 % de la population, et le taux de suicide là-bas est de trois à six fois plus élevé que le taux national.

Ces statistiques ne sont pas aussi exactes qu'on tente de nous le faire croire. En fait, nous croyons que les taux sont encore pires en Saskatchewan. Les hôpitaux et les autorités sanitaires ne déclarent pas tous l'ethnie, et, dans de nombreux cas, les décès sont considérés comme des accidents plutôt que comme des suicides.

Cependant, ce dont nous sommes sûrs, c'est qu'il faut réaliser des études plus approfondies sur les vrais taux de suicide en Saskatchewan et prévoir une stratégie pour régler le problème. Ces études devraient être menées par des chercheurs autochtones pour que l'on puisse s'assurer qu'ils sont bien reçus dans les communautés.

Encore une fois, même si ces statistiques sont alarmantes, elles ne racontent pas toute l'histoire. En réalité, les Autochtones, et surtout nos enfants et nos jeunes, sont confrontés à une multitude de problèmes et de traumatismes et ils ne savent pas vers qui se tourner ou à qui parler pour obtenir de l'aide.

Tout juste en décembre, il y a eu six suicides, dont quatre dans des communautés nordiques des Premières Nations. Nous pleurons le décès de six jeunes filles âgées de 10 à 14 ans. C'est absolument bouleversant que ça se soit produit. Imaginez une fille de 10 ans qui s'enlève la vie. Il y a eu plus d'une trentaine de tentatives de suicide enregistrées durant cette période en Saskatchewan.

La dure réalité, c'est que les jeunes Autochtones de la Saskatchewan sont défavorisés et souvent oubliés. Leurs difficultés de tous les jours sont étrangères à la plupart des jeunes. Les jeunes sont aux prises avec leur sentiment d'identité et d'appartenance en plus de s'inquiéter au sujet de l'école et de composer avec leurs problèmes quotidiens. Les gangs, la protection de l'enfance, la prison, la violence, et maintenant le suicide, nous enlèvent nos jeunes. Nos jeunes sont touchés par le legs négatif de la colonisation, des pensionnats, des lois et des politiques, de la perte du langage et de l'acculturation, du racisme et du deuil transgénérationnel. Nous devons mettre fin à ces cycles destructeurs et fournir à nos jeunes un avenir plus reluisant. Pour briser les cycles, il faut non seulement trouver des solutions globales, mais aussi déconstruire les systèmes qui ont tendance à être discriminatoires pour nos enfants et jeunes autochtones. Les enfants et les jeunes autochtones ne bénéficient pas des mêmes mesures de soutien et des mêmes services que les enfants et les jeunes non autochtones. C'est un fait. Il faut que ça change.

•(0855)

Nos jeunes ont besoin d'une occasion. Nos jeunes ne sont pas en retard parce qu'ils ne sont pas intelligents ou qu'ils ne sont pas capables de réussir. C'est simplement parce qu'ils n'ont pas les mêmes occasions et qu'on n'investit pas autant dans leur réussite. Nos jeunes sont confrontés à des obstacles et sont encore plus marginalisés en raison de la pauvreté et de l'endroit où ils vivent. Le fait d'investir le temps et les ressources qu'il faut pour aider les jeunes et les enfants autochtones sera payant à long terme.

Réfléchissez à ce qui suit: il y a eu une conférence sur la prévention du suicide la semaine dernière. La salle était remplie de jeunes. D'après ce que j'ai compris, les jeunes étaient enthousiastes à l'idée d'apprendre des choses au sujet de la prévention du suicide, de pouvoir se faire entendre, de savoir que leur situation était importante, de savoir qu'il y a des mesures de soutien pour ceux qui sont dans le besoin. Des projets de sensibilisation et de prévention du suicide sont rares et souvent inédits dans nos communautés. Nous recommandons de réaliser des activités de sensibilisation et d'éducation dans les écoles et dans les collectivités. Il faut habiliter les jeunes en leur permettant d'apprendre des choses au sujet des relations saines, des aliments sains ou simplement au sujet de la façon de communiquer, ou d'acquérir des compétences d'adaptation. Ou encore il faut qu'on leur apprenne leur propre langue autochtone en classe.

Ils devraient aussi avoir accès à une éducation de qualité, des loisirs, des sports, des intervenants auprès des jeunes et même des conseillers en orientation. Ce sont le genre d'occasions qu'on retrouve partout dans les écoles des centres urbains, et elles devraient être tout autant accessibles aux jeunes Autochtones dans leur collectivité d'origine.

Nous devons offrir à nos jeunes des approches holistiques qui répondent à leurs divers besoins. Les solutions doivent être adaptées sur le plan culturel, être appropriées et être sécuritaires. Les collectivités doivent participer en fournissant des solutions pratiques pour s'attaquer aux causes profondes du taux de suicide élevé. Souvent, les familles et les communautés sont laissées sans soutien ni ressources pour composer avec la perte tragique d'un jeune. Souvent, les communautés ne connaissent pas les signes et les symptômes qui précèdent le suicide, et il faut donc les faire participer dans le cadre de la conception des approches, quelles qu'elles soient.

Les communautés doivent aussi avoir accès aux technologies afin de pouvoir avoir facilement accès à certaines ressources et certains services. Les organismes de service doivent recevoir des budgets et des ressources afin de pouvoir aider nos jeunes et nos enfants. Les services de santé mentale sont quasiment inexistantes dans les communautés des Premières Nations ou ils ne fonctionnent pas bien. Les options actuelles de prestation de services de santé sont jugées peu sensibles à la situation et difficiles d'accès. De plus, on ne peut pas y avoir accès en temps opportun et elles sont offertes à court terme. Deux communautés dans le Nord vont de l'avant avec leurs propres solutions, et il faut les soutenir.

La Bande indienne du lac La Ronge envisage de construire un centre de bien-être mental qui sera le premier du genre. Des projets de recherche s'intéressent à la santé mentale, comme dans la Première Nation de Sturgeon Lake. Ces communautés sont d'excellents exemples d'endroits où on ne se concentre pas uniquement sur les enjeux associés au suicide, mais où on garde la situation dans son ensemble.

Nous recommandons que les solutions soient conformes à l'appel à l'action de la Commission de vérité et de réconciliation. Nous ne

pouvons pas risquer de perdre d'autres enfants et d'autres jeunes. Nous devons abandonner les solutions réactives et à court terme et réfléchir à ce qui fonctionnera vraiment afin d'offrir une meilleure qualité de vie à nos enfants et nos jeunes à long terme et pour les générations à venir.

En tant que chefs, mères et nations, nous voulons tout ce qu'il y a de mieux pour nos enfants et nos jeunes. En tant que nation autochtone, notre survie dépend beaucoup des progrès dont bénéficieront nos prochaines générations. Nous voulons que nos enfants et nos jeunes apprennent et puissent grandir en ayant confiance et en sachant que leurs droits de la personne sont respectés. Nous vous rappelons donc la gravité et l'urgence des problèmes et des solutions soulevés aujourd'hui.

Je tiens à souligner que, en tant que mère qui a perdu un enfant au suicide, je connais et je comprends la douleur et l'agonie. Je sais aussi que ce sont nos aînés et nos cérémonies ainsi que les bonnes manières et les enseignements de notre peuple qui m'ont aidée à passer au travers plutôt qu'à mettre des oeillères.

Je conclus donc en vous remerciant du temps que vous m'avez accordé.

•(0900)

La présidente: Merci beaucoup. Nous apprécions votre participation.

Nous allons maintenant passer à Susan Bobbi Herrera, directrice générale de la Confederacy of Treaty 6 First Nations.

Mme Susan Bobbi Herrera (directrice générale, Confederacy of Treaty 6 First Nations): Bonjour, madame la présidente, et bonjour aux honorables membres du Comité permanent.

Je vous transmets les salutations des 17 chefs des Premières Nations visées par le traité n° 6 avec l'Ouest. Je suis honorée d'être invitée pour parler du sujet du suicide au sein des peuples et des communautés autochtones.

Il s'agit d'une importante préoccupation de nos chefs des Premières Nations depuis de nombreuses années. Bon nombre de nos communautés ont été dévastées par la perte de membres qui ont choisi le suicide plutôt que la vie. Nos enseignements culturels nous disent que la vie est le plus beau cadeau de notre Créateur et qu'il y aura des conséquences lorsque quelqu'un met à ses jours.

Ayant eu la possibilité de travailler sur des enjeux autochtones à l'échelle internationale pendant plusieurs décennies, nous sommes reconnaissants que cet enjeu critique, qui a une incidence sur l'avenir même de nos peuples autochtones, est reconnu à l'échelle internationale, mais, ce qui est encore plus important, par le Canada.

Nous devons travailler ensemble pour donner de l'espoir à nos membres et les convaincre que, non seulement la vie de chacun compte, mais aussi qu'ils ont un avenir qui vaut la peine d'être vécu.

Lorsqu'une autre personne s'enlève la vie, en proie au désespoir, mes chefs demandent: « Que pouvons-nous faire de plus ou qu'aurions-nous pu faire? » Nous nous demandons: « Qu'est-ce qui pousse nos gens à choisir de s'enlever la vie? » Est-ce la perte d'identité, l'impression de perdre toute appartenance ou le vide laissé par les traumatismes intergénérationnels et la dépossession? Est-ce les problèmes de santé mentale qui contribuent à ce problème, ce à quoi s'ajoute la pauvreté, qui est prévalente dans bon nombre de nos communautés des Premières Nations? Est-ce la dépendance aux drogues et à l'alcool? Est-ce le stress et le profond désespoir lié à la perte de l'espérance? Ce qui est devenu très troublant, c'est le nouveau phénomène de la cyberintimidation.

Mais nous avons espoir, puisqu'il y a déjà eu des percées en ce qui a trait à la prévention du suicide et de l'automutilation chez les jeunes. Il y a des données probantes selon lesquelles une revitalisation culturelle, spirituelle et linguistique ainsi que des choix sains et positifs en ce qui a trait au mode de vie, que ce soit grâce aux arts, aux sports, aux loisirs ou aux temps libres, contribuent tous à la prévention du suicide. Ce sont des occasions pour les jeunes de choisir la vie.

Nous constatons aussi une croissance à la hausse du nombre de suicides parmi les membres âgés des Premières Nations visées par le Traité n° 6. Il faut réaliser d'autres recherches et obtenir d'autres données statistiques afin de nous aider à trouver la cause du problème. Il n'y a pas de données claires et fiables associées à nos Premières Nations, et même si nous comprenons le fait que nos membres sont réticents à l'idée de fournir de l'information, nous avons besoin de données fiables afin que nous puissions tenter de trouver des solutions.

Comme je l'ai mentionné, le fait d'utiliser la culture autochtone comme traitement est une bonne pratique. Le fait d'enseigner des pratiques culturelles pertinentes et les enseignements spirituels connexes en maternelle et à la maison est crucial. L'exposition à la culture au niveau de la prestation des services n'est pas suffisant. Nos enseignements et nos croyances ont été et doivent continuer d'être au cœur même des efforts pour appuyer nos membres des Premières Nations d'une façon positive et de façon à promouvoir les modes de vie sains et empreints de bonheur.

Il faut rappeler à nos membres que demander de l'aide doit être considéré comme un signe de force, pas de faiblesse. Le Canada doit interagir avec nos partenaires du traité. Regardez de quelle façon est affiché le traité sur nos médailles: il y a un représentant de la Couronne et des représentants des nations autochtones souveraines qui tendent la main en guise de signe de partenariat et d'amitié. Nous devons nous aussi travailler ensemble. Nous le devons à ceux que nous représentons, d'un point de vue pas seulement politique, mais aussi moral.

L'Instance permanente des Nations unies sur les questions autochtones a inclus les sujets de l'automutilation et du suicide dans le cadre de sa 14^e séance et a dit ce qui suit dans son rapport final:

Partout dans le monde, les peuples autochtones continuent à travers les générations à souffrir du traumatisme de la colonisation, de l'assimilation, de la perte de leur langue, de leur culture et de la connaissance traditionnelle et de la désintégration des familles. Pris dans leur ensemble, ces problèmes sont liés au manque de consécration et de respect du droit des peuples autochtones à l'autodétermination. Ce genre de traumatisme peut conduire au désespoir et au sentiment d'impuissance, d'où des taux de suicide souvent nettement plus élevés dans les communautés autochtones que dans l'ensemble de la population. C'est là un problème qui touche les peuples autochtones de toutes les régions du monde. L'Instance permanente engage vivement les États à reconnaître que les comportements suicidaires, le suicide et l'automutilation sont directement liés à la situation socioéconomique des peuples autochtones dans certains pays et qu'ils doivent être rattachés avant tout à la perte d'auto-identification et à la rupture avec la culture et les modes de vie traditionnels, lesquelles sont causées par la perte de leurs droits sur leurs terres et territoires, sur les ressources naturelles, sur les modes de vie traditionnels et sur les modes d'exploitation traditionnels des ressources naturelles.

● (0905)

L'Instance permanente accueille avec satisfaction les informations communiquées par des États et des peuples autochtones sur les mesures et stratégies actuellement mises en œuvre au niveau national pour faire face au problème de l'automutilation et du suicide chez les enfants et les jeunes autochtones, ainsi que sur l'action internationale menée dans les régions de l'Arctique et de l'Amérique latine. En particulier, pour ce qui est du niveau régional, elle salue les informations communiquées par l'Organisation panaméricaine de la santé sur les initiatives prises en Amérique latine. Elle est en revanche préoccupée par l'absence de coordination à l'échelle mondiale.

L'Instance permanente demande en conséquence instamment à l'Organisation mondiale de la Santé d'élaborer une stratégie et un programme pour s'attaquer au problème de l'automutilation et du suicide chez les enfants et les jeunes autochtones dans le monde entier. Elle recommande que les initiatives engagées au niveau régional, en particulier par l'Organisation panaméricaine de la santé, soient prises en compte et servent de point de départ. Pour commencer, elle suggère à l'Organisation mondiale de la Santé de réunir des données concrètes et de lancer des recherches sur l'ampleur de l'automutilation et du suicide chez les enfants et les jeunes autochtones au niveau mondial, d'établir un recueil des bonnes pratiques en matière de prévention et de publier ses conclusions au plus tard le 1^{er} janvier 2017.

Le rapport du Mécanisme d'experts sur les droits des peuples autochtones concernant le droit à la santé des peuples autochtones, qui mettait l'accent sur les enfants et les jeunes, a aussi indiqué ce qui suit:

Les peuples autochtones continuent de faire l'expérience de traumatismes intergénérationnels découlant du retrait des enfants des familles et des pensionnats. Les incidences sur la santé de ces pratiques sont profondes, y compris la maladie mentale, la violence physique et sexuelle, l'automutilation et le suicide et la consommation abusive de drogue et d'alcool. Une corrélation a été prouvée entre les répercussions intergénérationnelles de ces événements et le suicide et la violence sexuelle durant l'enfance.

Les enfants et les jeunes autochtones sont particulièrement vulnérables aux violations des droits de la personne en raison de leur âge et de la nature intersectionnelle de la discrimination auxquels sont confrontés les peuples autochtones. Les enfants et les jeunes n'ont pas été reconnus historiquement en tant que détenteurs de droits; c'est surtout le cas chez les enfants autochtones, qui sont fréquemment privés de leurs droits fondamentaux concernant la famille, la collectivité et l'identité. Les effets combinés du traumatisme intergénérationnel et de l'absence de progrès en vue du respect des droits de la personne des Autochtones a entraîné, chez de nombreux enfants autochtones, une multitude d'expériences de vie précoces traumatiques, ce qui les expose à la mauvaise santé, la maladie mentale, le suicide et des démêlés avec le système de justice pénale.

Je vais maintenant passer tout de suite au document *Commission de vérité et réconciliation du Canada: Appels à l'action*:

Nous demandons au gouvernement fédéral, aux gouvernements provinciaux et territoriaux ainsi qu'aux gouvernements autochtones de reconnaître que la situation actuelle sur le plan de la santé des Autochtones au Canada est le résultat direct des politiques des précédents gouvernements canadiens, y compris en ce qui touche les pensionnats, et de reconnaître et de mettre en application les droits des Autochtones en matière de soins de santé tels qu'ils sont prévus par le droit international et le droit constitutionnel, de même que par les traités.

Nous demandons au gouvernement fédéral, en consultation avec les peuples autochtones, d'établir des objectifs quantifiables pour cerner et combler les écarts dans les résultats en matière de santé entre les collectivités autochtones et les collectivités non autochtones, en plus de publier des rapports d'étape annuels et d'évaluer les tendances à long terme à cet égard. Les efforts ainsi requis doivent s'orienter autour de divers indicateurs, dont la mortalité infantile, la santé maternelle, le suicide, la santé mentale, la toxicomanie, l'espérance de vie, les taux de natalité, les problèmes de santé infantile, les maladies chroniques, la fréquence des cas de maladie et de blessure ainsi que la disponibilité de services de santé appropriés.

Le Rapporteur spécial sur les droits des peuples autochtones a noté une représentation disproportionnée des Autochtones dans les statistiques globales sur la mauvaise santé, la discrimination contre les cultures autochtones au sein du système de santé, le besoin vital de fournir des soins de santé appropriés sur le plan culturel et la participation directe et efficace des peuples autochtones dans le cadre des processus d'élaboration des politiques et de prise de décisions liées à la santé.

De plus, et c'est peut-être l'élément le plus important, notre position en tant que Premières Nations signataires d'un traité donne à nos citoyens le droit à des services de santé complets, comme promis à la clause relative aux médicaments du Traité n° 6. Il s'agit d'un enseignement communiqué par nos Aînés depuis l'époque où nos ancêtres ont conclu un traité avec Sa Majesté la Reine de la Grande-Bretagne et de l'Irlande du Nord.

• (0910)

Nous tenons le Canada responsable de respecter le vrai esprit et la vraie intention de nos traités en tant qu'État successeur obligé d'appliquer les traités conclus de bonne foi et dans le cadre de cérémonies sacrées. Par conséquent, nous formulons les recommandations suivantes au Canada: il faut augmenter de façon importante les ressources à l'intention de toutes les collectivités autochtones dans le domaine de la prévention et du traitement holistique et se conformer au commentaire général numéro 11 de la Convention des Nations unies relatives aux droits de l'enfant, la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones et d'autres lois, critères et normes internationales; il faut assurer une participation directe, significative et égale des peuples autochtones dans le cadre de tous les processus et mécanismes pertinents de façon à mettre l'accent sur la prévention et le traitement des problèmes liés à l'automutilation et au suicide; et il faut fournir un soutien aux peuples autochtones, surtout les jeunes, en veillant à l'engagement et la participation directe des peuples autochtones aux décisions sur des sujets qui nous touchent directement.

Merci d'avoir donné l'occasion à notre organisation de présenter notre exposé au nom de mes chefs et de notre grand chef, qui vous salue. Il est actuellement dans les airs. Nous avons hâte de continuer à travailler en collaboration avec vous pour le bénéfice de nos citoyens des Premières Nations. Nous allons vous fournir un mémoire complet aux fins d'examen.

Merci beaucoup.

• (0915)

La présidente: Merci.

Nous allons maintenant passer aux séries de questions.

Le premier intervenant est Michael McLeod, pour les libéraux.

M. Michael McLeod (Territoires du Nord-Ouest, Lib.): Merci, madame la présidente.

Merci de nous avoir présenté vos exposés.

Nous réalisons notre étude sur le suicide depuis un certain temps maintenant et nous avons déjà entendu parler d'une bonne partie des enjeux que vous avez soulevés. Il y a beaucoup d'enjeux similaires dont nous ont parlé des témoins, comme l'hébergement, le manque d'emplois, la déconnexion culturelle dans vos collectivités, les retombées des pensionnats et la violence. Ce sont tous des enjeux que nous semblons partager.

Même si nous avons entendu de nombreux témoins, c'est toujours consternant d'entendre le nombre de personnes qui s'enlèvent la vie. À ce sujet, avant d'être élu au poste que j'occupe actuellement, je pensais vraiment que c'était un problème propre au Nord. Je viens des Territoires du Nord-Ouest, et j'ai entendu parler de ce problème au Nunavut, dans les Territoires du Nord-Ouest, au Yukon et dans d'autres endroits. C'est quelque chose qui se passe partout au pays, et c'est souvent dans nos petites collectivités autochtones. Nous n'avons jamais vraiment calculé le nombre total de personnes qui s'enlèvent la vie. Lorsque vous avez fourni les statistiques, je me suis rappelé que ce n'est pas un enjeu qui est en train de disparaître. En fait, c'est un enjeu qui grandit. Je crois que, au Nunavut, il y a eu, si je ne m'abuse, quelque 80 personnes qui...

L'hon. Hunter Tootoo (Nunavut, Ind.): Il y en a eu 29.

M. Michael McLeod: Oui, 28 ou 29. Dans les Territoires du Nord-Ouest, on parle de près de 10 cet été.

Il y a beaucoup de problèmes sur le terrain qui provoquent du désespoir dans nos collectivités, et nous devons voir à tous ces

problèmes et commencer à vraiment essayer de nous attaquer à nos problèmes sous-jacents. On ne peut pas tout faire isolément.

Je veux vous poser des questions au sujet de deux ou trois choses. La première, c'est les agressions sexuelles qui sévissent dans nos collectivités. Vous avez parlé du point de vue du Traité n° 6. Je veux vous poser cette question à vous tous. Dans quelle mesure est-ce un problème important dans nos communautés? Je sais que, dans certaines communautés, c'est encore un gros problème qui découle des pensionnats et du manque de logement.

Pouvez-vous me parler plus en détail de ce problème dans vos communautés?

La vice-chef Heather Bear: Merci de la question.

La violence sexuelle chez nos peuples et nos jeunes est une réalité. C'est un enjeu qui provoque la honte et qui est très difficile à régler et à gérer parce qu'il faut instaurer la confiance dans — si je peux m'exprimer ainsi — nos services essentiels dans nos communautés. C'est une question de familles. Il y a des exemples de situations où ces enjeux ont été divulgués, comme dans des cercles. Encore là, c'est le travail des Aînés. Beaucoup des Aînés, actuellement, ont été touchés directement. Je suis une survivante des pensionnats, mais ma grand-mère et ma mère ont fait l'école de jour. Je suis une survivante, mais c'est un cheminement de guérison permanent. Les statistiques et la réalité nous apprennent que certaines personnes qui ont été violentées agresseront d'autres personnes à leur tour. Bien sûr, c'est l'impact intergénérationnel. Il y en a d'autres qui ne le font pas. Il faut regarder ce qui fonctionne. Je dois simplement valider le travail des Aînés et les bonnes façons grâce auxquelles nos peuples redeviendront forts afin que nous puissions en parler ouvertement.

Je vais laisser un peu de temps pour la représentante du Traité 6.

La présidente: Merci.

Mme Herrera, puis nous devons obtenir une réponse aussi de Mme Johnson, qui est au téléphone, alors essayez de limiter vos commentaires à environ une minute. Merci.

Mme Susan Bobbi Herrera: Merci.

C'est une question très grave que vous posez, qui reflète la perte de notre culture et de notre identité en tant qu'Autochtones. Là où j'ai grandi, notre culture avait une grande influence sur notre mode de vie; ce n'était pas du genre « aujourd'hui, vous allez apprendre des choses sur votre culture » ou « aujourd'hui, vous allez apprendre votre langue », mais cela a eu un impact sur la personne que je suis devenue.

Je vois que ce n'est pas le cas de nos jeunes aujourd'hui dans de nombreuses communautés des Premières Nations. On les pousse à se sentir tout petits. On fait en sorte qu'ils trouvent normal d'avoir des relations sexuelles à un très jeune âge, 11 ou 12 ans. C'est choquant.

Nous sommes partis avec un groupe à l'Université de l'Oklahoma, et une des filles du groupe, dans le cadre de ses interactions avec d'autres, a constaté que ce n'était pas normal d'avoir des relations sexuelles avec un père ou un frère. Nous ne savions pas qu'elle vivait une telle situation. C'est donc une perte de notre identité, de notre connexion culturelle, qui valorise les femmes. Les femmes ont leurs rôles, et les hommes, les leurs. Je crois que c'est quelque chose qui manque vraiment.

Il y a des prédateurs qui rôdent. Comme Mme Bear l'a dit, une fois qu'une personne a été victime, elle est plus susceptible de perpétrer la même chose contre quelqu'un d'autre, alors c'est une préoccupation grandissante.

• (0920)

La présidente: Merci beaucoup.

Sylvia Johnson.

Mme Sylvia Johnson: Merci beaucoup.

En ce qui a trait à la violence sexuelle, bien sûr, avec les jeunes Métis et les personnes métisses, nous vivons ici, en campagne, dans le nord de l'Alberta, et les services de santé ne sont pas très prévalents, ici. Les services spécialisés auxquels nous aimerions avoir recours sont à six heures de route vers le Nord. Cela signifie que nous n'avons pas les ressources nécessaires pour répondre aux besoins de nos enfants et de nos jeunes. Nous avons des moyens très limités de les aider.

Les agressions sexuelles sont un sujet épineux pour nos jeunes. En quoi consiste exactement l'agression sexuelle et en quoi consistent exactement l'acceptation et l'amour? Il y a des jeunes filles enceintes, elles sont sans abri ou elles passent d'un sofa à un autre. Elles ont nulle part où vivre et elles dorment sur des divans, chez ceux qui les acceptent dans leur demeure. Bien sûr, elles doivent dire oui à ceux qui les laissent entrer chez eux.

Il fait moins 40 aujourd'hui, et je suis très inquiète au sujet du sort de ces jeunes filles dans la rue. Elles vont donner naissance, et elles n'ont pas les vêtements appropriés et elles n'ont nulle part où aller.

La présidente: Merci.

Mme Sylvia Johnson: Il y a aussi des jeunes hommes qui souffrent de la même chose. On craint la police. Et à qui faire confiance? À qui peut-on en parler de façon sécuritaire? Selon nous, nous avons besoin de ressources pour cerner ce problème important, qui pousse certaines personnes au suicide, entre autres choses.

La présidente: Merci, Sylvia.

Nous allons maintenant passer au Parti conservateur et à M. Viersen.

M. Arnold Viersen (Peace River—Westlock, PCC): Merci, madame la présidente, et merci à nos invités d'être là aujourd'hui. Nous sommes très privilégiés d'avoir pu écouter vos témoignages.

Pour ainsi dire, ma question peut être séparée en trois volets. Je vais poser mes trois questions, puis je vais vous laisser tous répondre.

La première question concerne la technologie. Selon vous, quel est l'impact de notre monde interconnecté? Dans toutes les collectivités que je visite, je remarque que tout le monde semble avoir un téléphone intelligent; tout le monde semble être sur Facebook. C'est en fait de cette façon que je garde le contact avec un certain nombre de collectivités, grâce à Facebook. Je me demande si mon estimation est exacte. La technologie joue-t-elle un rôle dans la crise actuelle à laquelle nous sommes confrontés dans certaines collectivités, peut-être en raison de l'intimidation en ligne, mais peut-être aussi qu'il peut s'agir d'un outil? Je sais que Facebook est assorti d'un algorithme et que l'entreprise envoie un message, du genre: « hé, tes derniers messages semblent indiquer que tu as des problèmes. As-tu vraiment des problèmes? Doit-on essayer de te trouver de l'aide? » Il y a peut-être là aussi une solution.

L'autre chose au sujet de laquelle j'aimerais vous entendre, c'est que, si je ne m'abuse, le gouvernement ontarien offre un programme intitulé « Je suis un homme bon ». Le programme a un autre nom, mais je n'arrive pas à le prononcer.

Pour terminer, je me demande s'il est possible pour vous de nous nommer certains modèles que nous pourrions utiliser. Je crois que c'est quelque chose d'important, le fait que les communautés

autochtones n'ont pas nécessairement de bons modèles de comportement. Dans certains cas, certains de ces très bons modèles finissent par succomber au suicide eux aussi, puis on ne peut plus vraiment les présenter et dire « hé, voici une personne de qui tu devrais t'inspirer », parce que, souvent, leur vie se termine en tragédie. Pouvez-vous y réfléchir pendant quelques minutes, peut-être? Y a-t-il un bon modèle de comportement ou deux que nous pourrions présenter dans vos collectivités en particulier tandis que nous allons de l'avant?

Voilà mes trois questions: la technologie et tout ce qui touche Facebook, le programme Je suis un homme bon et les modèles de comportement.

• (0925)

La présidente: Pourquoi ne pas commencer par Sylvia, au téléphone, puis on procédera dans le sens inverse.

M. Arnold Viersen: Bien sûr.

La présidente: Sylvia.

Mme Sylvia Johnson: Presque tous les jeunes ont un téléphone cellulaire et un accès à Facebook et à ce genre de choses. Comme vous l'avez dit, il y a beaucoup d'intimidation sur Facebook. Il y a beaucoup de pression par les pairs. Il y a aussi beaucoup de choses inappropriées qui sont dites et affichées sur Facebook. Ce genre de choses nous touche tous immédiatement dans nos petites collectivités.

Certaines personnes sont mortes, et les familles l'ont appris sur Facebook. C'est aussi de cette façon que certaines personnes ont découvert ce que leurs enfants faisaient ou ce dans quoi ils étaient impliqués. C'est un peu devenu la norme, maintenant. Je ne connais pas du tout le programme Je suis un homme bon, alors je ne peux pas vous en parler.

Pour ce qui est des modèles de comportement, la situation n'est pas désespérée. Nous en avons. Nous avons des jeunes qui sont allés à l'université et qui finissent par... Le problème, c'est que nous voulons qu'ils reviennent dans nos communautés en tant que modèles pour montrer aux autres jeunes que, oui, s'ils passent au travers, s'ils quittent nos communautés pour aller vivre leur vie et vraiment réussir à devenir financièrement indépendants et à apprécier la vie, et peut-être même avoir un peu de succès, nos jeunes le peuvent aussi.

Il y a des gens d'ici qui sont devenus des célébrités à la télévision. Il y en a d'autres qui sont à l'université. Je crois que, grâce à ces modèles, nous pouvons montrer à nos jeunes qu'il y a de l'espoir.

La présidente: Merci, Mme Johnson.

Il nous reste environ trois minutes. Nous allons passer à la chef Bear.

La vice-chef Heather Bear: Merci. C'est une très bonne question.

Pour ce qui est des modèles de comportement en Saskatchewan, la FSIN compte sur Andre Bear et Cheyenne Fineday, nos représentants auprès des jeunes. Ce sont les jeunes dans nos communautés qui ont voté pour eux.

Le programme ASIST est un exemple de programme qui offre du counseling par les pairs. Je sais que Andre Bear, notre représentant, est aussi un représentant de l'APN auprès des jeunes, ce serait donc un excellent modèle, conférencier et défenseur pouvant habiliter nos jeunes et leur donner de l'espoir.

La cyberintimidation est un problème. Lorsque les enfants vivent dans la pauvreté, mais ont des téléphones cellulaires à 8 ou 9 ans et qu'ils peuvent regarder des combats et des vidéos sur leur appareil... il faut des lois plus strictes, surtout dans nos communautés, pour composer avec ce genre de cyberintimidation. Il faut travailler d'un point de vue juridique.

La présidente: Merci.

Madame Herrera.

Mme Susan Bobbi Herrera: Merci.

Pour ce qui est des modèles — je vais tout de suite passer à ce sujet — nous en avons un certain nombre dont nous sommes très fiers.

À ce sujet, le chef Billy Morin de la nation crie d'Enoch me vient tout de suite à l'esprit. C'est un très jeune chef. Lorsqu'il a été élu, il ne parlait pas sa langue autochtone, et il a promis à son peuple, surtout à ses aînés, que, en un an, il allait pouvoir leur parler en cri, et il a réussi. C'est un modèle qui ramène la langue.

Mon mentor personnel — et je crois que c'est un excellent modèle —, est notre grand chef actuel, Willie Littlechild. S'il y a quelqu'un qui a fait beaucoup pour les Autochtones partout dans le monde, c'est bien Wilton Littlechild.

Les médias sociaux sont un bon outil pour rester connectés, mais les gens peuvent aussi être très méchants et en colère, parce que tout est anonyme. Les personnes peuvent entrer dans la résidence d'une personne comme aucun autre prédateur ne peut le faire.

• (0930)

M. Arnold Viersen: Est-ce que je me trompe lorsque je dis que presque tout le monde dans vos communautés est sur Facebook?

Mme Susan Bobbi Herrera: Oui. Je suis maintenant arrière grand-mère, et on limite le temps passé par mes petits-enfants au téléphone, mais j'ai dû limiter l'accès de mes enfants parce que ce sont eux les modèles. Si on ne veut pas que nos enfants passent leur temps sur les médias sociaux, il faut déposer notre téléphone.

Heureusement, c'est quelque chose que je commence à constater, parce que je ne savais pas que ma petite-fille s'automutilait et envisageait de se suicider avant qu'elle ne m'en parle en pleurant en plein milieu de la nuit. Ça m'a vraiment blessée, et j'ai donc dû parler à ma fille du fait qu'elle devait devenir un modèle pour ma petite-fille. Heureusement, le vent commence à tourner.

La présidente: Merci.

Nous allons maintenant passer au NPD. C'est Mme Ashton qui posera les questions.

Mme Niki Ashton (Churchill—Keewatinook Aski, NPD): Merci, madame la présidente, et merci à nos témoins d'être là aujourd'hui. Merci de nous avoir présenté de très bons témoignages. Merci aussi à Mme Johnson, au téléphone.

Évidemment, le Comité aimerait obtenir des recommandations très concrètes que nous pouvons transmettre au gouvernement en ce qui a trait au suicide dans les communautés des Premières Nations et des Métis. L'une des recommandations qui reviennent souvent, pas seulement pour ce qui est de lutter contre le suicide, mais aussi, de façon plus générale, pour assurer le bien-être et la progression de la nouvelle relation avec les collectivités des Premières Nations et des Autochtones, c'est le besoin d'adopter et d'appliquer la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones. C'est le projet de loi présenté par mon collègue et notre porte-parole en matière d'affaires autochtones, Romeo Saganash. On l'appelle actuellement le projet de loi C-262. Le projet de loi reflète aussi le

contenu des appels à l'action de la Commission de vérité et de réconciliation.

Je crois savoir que le grand chef Littlechild a aussi communiqué avec l'équipe de mon collègue relativement à cet important projet de loi.

La question que je veux vous poser, madame Herrera, et à vous aussi, chef Bear, est la suivante: dans quelle mesure est-il important d'aller de l'avant et d'appliquer la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones? Voyez-vous là une façon de créer une relation solide avec les communautés des Premières Nations et les communautés autochtones, de décoloniser la relation actuelle? Selon vous, cela aurait-il un impact positif sur la prochaine génération des jeunes Autochtones?

La présidente: Madame Ashton, il y a un témoin au téléphone aussi, et nous pourrions commencer par cette personne.

Mme Niki Ashton: Nous pourrions peut-être commencer par Mme Herrera ou la chef Bear, puis passer au témoin au téléphone.

La présidente: Madame Herrera.

Mme Susan Bobbi Herrera: Merci. Je suis très heureuse de vous voir, madame Ashton.

La Déclaration des Nations unies est importante parce qu'elle établit le fondement d'un cadre de réconciliation, de collaboration, entre les peuples autochtones et l'État canadien. Le chef Littlechild est l'un des auteurs de la Déclaration, et j'aurais vraiment aimé qu'il soit ici pour répondre directement, mais laissez-moi vous raconter une courte histoire au sujet de la Déclaration des Nations unies.

J'ai travaillé avec le grand chef Littlechild pendant de nombreuses années. Lorsqu'il a commencé à travailler sur la Déclaration des Nations unies, je lui ai demandé pourquoi, puisqu'il y avait déjà une Déclaration des Nations unies sur les droits de l'homme. Lorsque le chef national Atleo et moi avons rencontré Hillary Clinton et son assistant afin d'essayer de promouvoir la Déclaration des Nations unies, pour qu'elle soit adoptée par les États qui l'avaient initialement rejetée, je leur ai rappelé l'histoire que Willie m'avait racontée. Lorsque la Déclaration des Nations unies sur les droits de l'homme a été adoptée, les peuples autochtones n'étaient même pas considérés comme des êtres humains, et nous n'avions donc absolument aucun droit. C'est la raison pour laquelle la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones est aussi importante. Elle établit les normes en tant que telles en ce qui a trait à nos droits en tant qu'Autochtones, quelque chose qu'on nous a empêché d'avoir pendant des générations.

Merci.

La présidente: Très bien.

Chef Bear.

La vice-chef Heather Bear: Oui, rapidement — et je vous en remercie — je vais revenir à l'époque où les Nations unies ont commencé l'étude sur le traité. J'ai participé à ces travaux, et, bien sûr, c'est de là qu'est venue la Déclaration.

J'ai toujours cru que tous nos problèmes actuels découlaient du fait que les droits promis dans les traités de façon générale n'ont pas été appliqués. Lorsqu'il est question de gouvernance, des Nations unies, les choses avancent très lentement. La situation évolue, et je crois que nous avons évolué et que nous sommes rendus à la mise en oeuvre et aux appels à l'action. L'heure est venue maintenant de nous unir, de travailler de façon inclusive avec nos aînés. S'il y a quelque chose que je veux communiquer au Comité, c'est ça. S'il vous plaît, pourquoi avons-nous à nous battre pour valider que ce sont nos aînés qui ont les réponses? Nous faisons venir des scientifiques et des médecins, et je sais qu'ils sont importants, mais nos aînés... Nous devrions être à une époque où nous n'avons plus à nous battre pour confirmer que ces bonnes façons de faire et ces bons enseignements sont tout aussi importants. Il faudrait reconnaître de façon appropriée nos aînés et le bon travail qu'ils font, même financièrement.

● (0935)

La présidente: Merci.

Madame Johnson.

Mme Sylvia Johnson: Les Métis ont toujours été laissés de côté et quasiment ignorés. Nous n'avons aucune ressource et nous ne sommes pas reconnus en tant que peuple autochtone, si ce n'est que l'on dit, à l'article 35, que nous sommes l'un des trois groupes autochtones.

Cependant, les choses s'améliorent pour nous. La Métis Nation of Alberta a signé un protocole d'entente avec le ministre des Affaires autochtones, Carolyn Bennett, la semaine dernière. Grâce à ce genre de choses positives qui arrivent, nous sommes très heureux de participer — nous l'espérons — au processus et au projet de loi C-262. Bien sûr, nous voulons participer. Nous avons des recommandations à formuler. Nous allons aussi soumettre notre mémoire. Il s'agissait d'une petite introduction pour nous, mais en raison du manque de ressources et du manque de reconnaissance, nous espérons que, à l'avenir, nos peuples seront davantage reconnus et qu'ils auront beaucoup plus d'occasions qui se présenteront à eux.

Merci de la question. C'est très important.

La présidente: Il nous reste 30 secondes.

Mme Sylvia Johnson: Dans le Nord, beaucoup d'enfants ont utilisé le suicide pour régler leurs problèmes. Ce n'est pas une façon de régler les problèmes. Nous avons besoin de personnes saines qui contribuent à la société. Je sais que, si nous avons les ressources nécessaires, certaines de ces personnes seraient encore en vie aujourd'hui.

Nous avons fait des sondages. Pour certaines raisons, il y a beaucoup de jeunes qui s'appellent Dustin. Nous tentons de mettre en place une ligne d'aide qui s'appelle Opération Dustin. N'ayez pas recours au suicide. Ça n'améliore rien. Ce n'est pas la réponse que doivent choisir nos enfants.

Si nous avons les ressources nécessaires, nous pourrions avoir une ligne d'aide ou quelqu'un au bout de la ligne, quelqu'un à qui les jeunes pourraient parler, quelque part, et il pourrait y avoir un centre pour les jeunes, un endroit où les jeunes pourraient aller pour se rendre compte qu'ils ont une valeur et qui valide leur importance. Ce qui se passe actuellement avec le suicide, c'est un génocide.

La présidente: Merci, madame Johnson.

Nous allons passer au député Rusnak.

M. Don Rusnak (Thunder Bay—Rainy River, Lib.): Merci de nous avoir présenté vos exposés aujourd'hui.

Une des choses que je ne connais pas très bien, ce sont les modèles de prestation de soins de santé en Alberta et en Saskatchewan. Pouvez-vous nous parler des modèles de prestation et nous dire quelles sont les choses positives que vous avez constatées?

Je ne sais pas qui veut commencer.

La présidente: Pourquoi ne pas commencer par la chef Bear?

La vice-chef Heather Bear: Merci de la question.

Lorsque nous examinons nos modèles de prestation des soins de santé, bien sûr, en Saskatchewan, il y a 74 nations autonomes, et il y a aussi nos commissions de la santé, qui relèvent des représentants des conseils tribaux. Notre commission de la santé et notre commission des femmes sont des organisations dont les membres vont de la base jusqu'aux chefs.

Pour ce qui est de ce qui fonctionne dans nos communautés, Peter Ballantyne, par exemple, a un modèle qui est surtout holistique. Il utilise la notion de roue de médecine: des programmes liés aux domaines psychologique, physique, émotionnel et spirituel. Ces modèles sont utilisés de façon assez uniforme partout.

Lorsqu'on parle de services essentiels, c'est une chose. Les fonds pour les programmes de lutte contre la violence familiale que nous recevons, les fonds consacrés à la prévention qui ont été réduits, ces fonds étaient fournis à des refuges il y a quelques années. Pour avoir accès aux mesures de prévention de la violence familiale, j'imagine qu'il faut se faire tabasser, puis aller dans un refuge. Il y a vraiment quelque chose qui ne tourne pas rond dans le système lorsque nous tentons de mettre en oeuvre ces programmes de prévention et qu'on nous coupe le financement. Que peut-on faire?

● (0940)

M. Don Rusnak: C'est l'une des choses que je veux approfondir. De toute évidence, la façon dont le système est appliqué actuellement est problématique selon vous. Avez-vous des recommandations d'amélioration à nous formuler?

La vice-chef Heather Bear: Je vais simplement ajouter quelque chose, ici. Les décisions unilatérales qui viennent d'en haut nous sont toujours imposées. Nous avons besoin de l'inclusion et de l'engagement de la communauté des aînés. Ça ne s'est jamais fait. C'est vraiment préjudiciable pour nos communautés.

M. Don Rusnak: Je vais juste poursuivre dans cette voie. En Alberta, la coordination entre les organisations et le leadership des Premières Nations est-elle saine, pour ainsi dire? Y a-t-il des défis liés aux conflits quant aux compétences entre les organisations des Premières Nations en Alberta?

Mme Susan Bobbi Herrera: En Alberta, nous avons une situation très unique. Nous avons une table de cogestion en place, dans le cadre de laquelle le Canada et les représentants des Traités 6, 7 et 8 des Premières Nations siègent et examinent des programmes et des services destinés aux peuples autochtones. Ce ne sont pas toutes les Premières Nations qui sont représentées à la table de cogestion. Certaines se sont retirées. D'autres s'y sont joints. C'est encore un travail en cours qui fait l'objet d'un examen. Un certain nombre des Premières Nations plus grandes ont effectivement leurs propres centres de santé et d'autres choses où notre peuple peut obtenir des soins dentaires et ophtalmologiques et des soins de santé de base.

Nous n'avons pas nos propres hôpitaux. Souvent, les communautés adjacentes à nos Premières Nations utilisent nos chiffres afin d'augmenter la taille de leur hôpital ou pour s'en faire construire de nouveaux. Notre peuple subit souvent de la discrimination en tentant d'accéder aux services. On pensait que cela s'améliorerait, mais la situation s'est détériorée.

M. Don Rusnak: En ce qui concerne les Métis en Alberta, existe-t-il des problèmes de compétence relativement à la prestation de soins de santé dans vos communautés?

Mme Sylvia Johnson: Il y en a certainement parce que nous, les Métis, sommes un des trois groupes autochtones qui n'ont pas du tout de soins de santé. Nous n'avons absolument rien, rien pour les soins dentaires ni pour les soins de santé mentale. Nous ne pouvons pas obtenir de soins de santé mentale, à moins qu'ils soient gratuits. Nous devons trouver des programmes gratuits, sinon nous devons payer. C'est la même chose avec tout.

Il y a de longues listes d'attente, et si nous voulons figurer sur celles-ci, nous devons passer par les services sociaux, ce qui signifie que nous devons abandonner nos enfants au système afin qu'ils obtiennent de l'aide. Les programmes gouvernementaux ne nous sont pas destinés ni ne sont adaptés à notre culture, alors nous sommes dans une situation où, sans argent, nous n'avons pas de services de santé assurés. Par conséquent, nous dépendons de ce que le gouvernement nous donnera et nous fournira, ce qui est très peu. Soit que c'est gratuit, soit qu'on nous enlève nos enfants et que nous devons les abandonner afin qu'ils reçoivent des services de santé. C'est très triste d'avoir à faire cela de nos jours.

M. Don Rusnak: En Saskatchewan, en ce qui concerne la prestation de services de santé, avec la coordination entre les organisations des Premières Nations, le système provincial et le système fédéral, y a-t-il des recommandations pour favoriser l'amélioration? Existe-t-il des problèmes criants que nous pouvons recommander immédiatement au gouvernement de régler?

La vice-chef Heather Bear: Je sais que, en Saskatchewan — collectivement, parce que les 74 Premières Nations représentent un ensemble de communautés —, il y a un exemple, l'Hôpital indien de Fort Qu'Appelle dans la vallée de la Qu'Appelle, lequel est un modèle. Les responsables font preuve d'innovation avec une suerie intégrée...

La FSIN a un réseau solide, mais nous n'avons pas la capacité voulue avec notre financement et notre bureau régional. Beaucoup de travail peut et devrait être fait. Encore une fois, bien sûr, la capacité de faire cela...

Ai-je répondu correctement à votre question?

• (0945)

M. Don Rusnak: Répondez de la façon que vous voulez...

La vice-chef Heather Bear: D'accord.

La présidente: Nous passons maintenant à la deuxième série de questions, alors nous allons commencer par le Parti conservateur et le député Yurdiga.

M. David Yurdiga (Fort McMurray—Cold Lake, PCC): Bonjour et merci de vous joindre à notre comité aujourd'hui.

Il s'agit d'un sujet très important, et nous devons aller de l'avant rapidement parce qu'une vie de perdue en est une de trop et que vos témoignages seront importants dans l'avenir.

Nous avons entendu que, dans nombre de communautés isolées et nordiques, on a de la difficulté à attirer et à maintenir en poste des professionnels de la santé mentale, ce qui représente un défi.

Différents travailleurs arrivent tout le temps, et on n'établit aucune relation avec les personnes qui ont besoin de services de santé mentale. On crée un lien et, tout à coup, les gens s'en vont. C'est vraiment un grand défi.

Pourquoi est-il difficile d'attirer des travailleurs de la santé professionnels dans des communautés à l'extérieur de grands centres urbains?

La vice-chef Heather Bear: Je crois qu'un des plus grands défis, particulièrement dans le Nord, tient aux conditions. Par exemple, je suis très occupée dans le Nord, le Grand Nord, avec les Dénés, et les conditions de logement sont déplorables. Prenons par exemple une famille de 19 personnes qui vivent dans une maison. Lorsque j'étais conseillère, je passais deux jours à parler à la communauté et aux dirigeants. Imaginez seulement la réalité des enfants qui font la file pour aller à la salle de bain le matin. Je vais dans la communauté, et il n'y a même pas de poignée sur la porte de la salle de bain. Le sang et les restes de leurs ancêtres font partie de la richesse de ce territoire. L'industrie est venue, a pris ce dont elle avait besoin et a quitté le territoire, et on ignore les membres de la communauté depuis beaucoup trop longtemps.

Il y a un manque d'emplois. Il y a aussi les problèmes sous-jacents. Ils sont omniprésents. Les gens ne savent pas ni ne comprennent les problèmes qui existent dans le Grand Nord. Si vous regardez le prix du lait, de 18 \$ à 22 \$, imaginez si vous aviez huit garçons et la quantité de lait que vous utiliseriez dans une semaine; or, vous recevez 250 \$ aux deux semaines. Alors, il y a de la pauvreté, et lorsque vous examinez les services de santé...

Ma soeur travaille à Black Lake. Elle y est depuis deux ans. J'aimerais donc que le Comité permanent s'y rende et y demeure pendant une semaine ou deux pour voir la réalité des choses et les gens qui se tuent au travail et cherchent à joindre les deux bouts.

La présidente: Vous avez deux autres minutes.

M. David Yurdiga: D'accord.

Je représente la circonscription de Fort McMurray-Cold Lake, et nombre de communautés n'ont pas accès à des travailleurs des services de santé mentale. Afin d'obtenir les services d'un professionnel de la santé mentale, les gens doivent parcourir de longues distances. Souvent, beaucoup de personnes n'ont pas les moyens de faire trois ou quatre heures de route pour se rendre dans une collectivité qui offre ce service. Quelles sont les conséquences pour les personnes qui ne reçoivent pas de services de santé mentale en temps opportun, et dans nombre de cas, pas du tout?

Mme Sylvia Johnson: J'aimerais répondre à la question

La présidente: Nous allons vous donner une minute, mais nous allons d'abord donner la parole à Mme Herrera.

Mme Susan Bobbi Herrera: Merci.

Cold Lake fait partie du Traité 6. Dans ce traité, il y a une clause relative aux médicaments, particulièrement pour la chef Martial. Elle est très ferme sur le fait que nous avons droit à la santé, pourtant les gens ont non seulement besoin de services et peuvent devoir se déplacer sur de longues distances, mais en plus ils doivent souvent les payer eux-mêmes et demander un remboursement. Lorsqu'il y a autant de pauvreté dans nombre de nos Premières Nations, que celles-ci n'ont pas les moyens de s'offrir des services, alors elles s'en passent. Au lieu de répondre aux besoins liés à la maladie mentale, elles souffrent en silence, et c'est ce qui entraîne les suicides.

• (0950)

La présidente: Merci.

Madame Johnson, vous avez 15 secondes.

Mme Sylvia Johnson: Nous devons payer pour obtenir des services de santé, et il n'y a aucun remboursement. Imaginez à quel point vous devez vous sentir impuissant si vous êtes un jeune qui n'a aucun espoir et que votre seul choix est de vous suicider. Vous vous sentez coincé, sans espoir, vous n'avez rien et savez que rien ne changera jamais. Vous sentez qu'il n'y a aucune issue, que vous aiderez votre famille en vous suicidant et que tous s'en sortiront mieux sans vous. Au lieu d'envisager un avenir radieux et prometteur, il n'y a rien d'autre que le désespoir et le découragement, et le suicide est la seule porte de sortie.

La présidente: Merci de vos commentaires.

Nous allons passer au Parti libéral et au député Mike Bossio.

M. Mike Bossio (Hastings—Lennox and Addington, Lib.): Merci, madame la présidente, et merci beaucoup aux témoins d'être ici. Je vais partager une partie de mon temps avec Hunter Tootoo; je vais donc poser seulement deux ou trois questions rapides.

J'aimerais en savoir plus sur la cogestion en Alberta en raison des nombreux changements qui, à notre avis, doivent être apportés, et ce que nous entendons de la part de nombre de témoins, c'est qu'il doit y avoir des priorités et des solutions axées sur la communauté, plutôt qu'une approche descendante, l'approche paternaliste utilisée aujourd'hui.

Dans le cadre de la cogestion, quelles réussites observez-vous? Fait-elle en sorte que davantage d'Autochtones ont un emploi, et pouvons-nous utiliser les réussites de la cogestion et les appliquer dans d'autres domaines socioéconomiques comme le logement, l'éducation, et ainsi de suite?

J'aimerais que Mme Herrera réponde à cette question parce que je crois qu'elle a le plus d'expérience à cet égard, d'après ce que j'ai pu constater de son exposé, et j'aimerais ensuite donner le reste de mon temps à Hunter Tootoo.

Merci.

Mme Susan Bobbi Herrera: Merci de votre question.

C'est ce qui nous a incités, à l'origine, à participer à la cogestion, et il a été difficile de convaincre les chefs de l'Alberta visés par les Traités 6, 7 et 8.

Comme je l'ai dit, ils n'y ont pas tous adhéré, et certains de ceux qui l'ont fait se sont retirés. Il y a eu un examen continu du processus parce que même si les chefs et les techniciens s'assoient aux tables de cogestion et, de fait, ils se réunissaient tous la semaine dernière, nous n'avons pas constaté beaucoup de changements, à part le fait qu'ils nous disent qu'ils nous ont consultés. Ce n'était pas une véritable consultation. C'est comme si on disait: venez à la réunion, elle va se dérouler ainsi, voici ce qu'on va couper des prestations et vous devez en quelque sorte vous en accommoder.

C'est pourquoi on voit des Premières Nations quitter des négociations en s'appuyant sur le droit de recevoir de l'aide conféré par le Traité 6, lequel comporte une clause relative aux médicaments, et nous devons insister là-dessus. C'est quelque chose qui a été promis à nos ancêtres. Merci.

La présidente: D'accord.

Monsieur le député Tootoo, vous avez environ trois minutes.

L'hon. Hunter Tootoo: Merci, madame la présidente.

Merci, Mike, de partager votre temps avec moi.

Bienvenue aux témoins. Je sais qu'il s'agit d'un sujet très important qui nous touche tous au Nunavut et je suis heureux d'avoir la

possibilité de pouvoir écouter les témoins et de participer à la séance. J'apprécie cela.

Une des choses qui ont été mentionnées au cours des discussions avait trait aux appels à l'action. On a mentionné le numéro 18 en disant essentiellement que notre état actuel découle de la façon dont nous avons été traités par le passé. Cela n'a pas d'importance, selon moi, que vous soyez un Inuit, un Métis ou que vous fassiez partie des Premières Nations. Nous avons tous souffert de la même façon et devons guérir. Je crois que c'est la première étape la plus importante que nous devons traverser.

L'appel à l'action numéro 21, qui demande au gouvernement fédéral de fournir du financement durable destiné aux centres de guérison pour Autochtones existants et nouveaux, afin de guérir les blessures physiques, mentales, émotionnelles et spirituelles causées par les pensionnats, et de s'assurer de fournir du financement aux centres de guérison au Nunavut et dans les Territoires du Nord-Ouest, est une priorité.

Je sais, et Michael et la plupart d'entre vous qui provenez de régions rurales et éloignées nordiques pouvez le confirmer, qu'il n'y a rien. Au Nunavut et dans les Territoires du Nord-Ouest, nous n'avons rien, et c'est la même chose dans la plupart des régions nordiques et éloignées des provinces.

Croyez-vous qu'il devrait s'agir d'une priorité du gouvernement de financer les centres de guérison dans les régions rurales et éloignées où nous observons les taux de suicide les plus élevés afin d'être en mesure d'aider les personnes à guérir et à aller de l'avant d'une manière saine? Merci.

● (0955)

La présidente: Il ne reste qu'une minute.

À qui aimeriez-vous poser la question?

L'hon. Hunter Tootoo: À quiconque veut y répondre, s'il vous plaît.

La vice-chef Heather Bear: Je tenterai d'y répondre.

Mme Sylvia Johnson: C'est Sylvia.

La présidente: La chef Bear a commencé à répondre à la question. Nous allons voir s'il reste du temps.

La vice-chef Heather Bear: Je serai brève. Lorsque nous parlons de vérité et de réconciliation, cela touche notre langue, notre culture, nos valeurs et nos traditions. Le gouvernement fédéral ne peut pas nous donner cela; c'est quelque chose que nous avons. Nous avons besoin de ressources précieuses. Elles doivent être financées correctement.

Je ne crois pas que nous devrions seulement nous limiter aux centres de guérison. Nous avons besoin de financement pour les écoles. Nous avons une philosophie selon laquelle l'éducation est un apprentissage permanent. Notre monde est notre programme d'études, et nous sommes tous des enseignants. Alors, il importe que nos Aînés viennent dans les écoles, favorisent la réconciliation et travaillent également avec les parents. Les programmes holistiques communautaires seraient certainement un avantage, mais nous avons besoin des ressources. Elles sont insuffisantes.

La présidente: Je vous comprends.

Nous allons passer à la députée Cathy McLeod.

Mme Cathy McLeod (Kamloops—Thompson—Cariboo, PCC): Merci.

Madame la présidente, pourriez-vous m'avertir lorsqu'il me restera environ deux minutes? Merci.

Encore une fois, nous entendons des témoignages très émouvants depuis de nombreux mois. Je crois qu'il est très important d'avoir des recommandations très fortes pour le gouvernement dans l'avenir afin que celui-ci puisse régler ce terrible problème de suicides.

Je suis infirmière de formation. En soins infirmiers, nous avons toujours parlé de types de prévention primaire, secondaire et tertiaire, alors bien en amont de ce que vous avez mentionné concernant la guérison des communautés, quelle est la chose la plus importante que nous devrions recommander actuellement? Si vous aviez à cerner une chose et à vous assurer que cette recommandation est faite parce que nous croyons qu'elle fera évoluer les choses, quelle serait-elle? Je voulais simplement mentionner cela.

La présidente: Aimeriez-vous que Mme Johnson réponde à la question? D'accord.

Mme Cathy McLeod: J'aimerais savoir si vous avez dit une chose qui devrait être sur ce...

La présidente: Madame Johnson.

Mme Sylvia Johnson: J'aimerais répondre.

La présidente: Allez-y.

Mme Sylvia Johnson: Merci. C'est difficile pour moi de savoir si je peux répondre ou non. Merci de me le dire lorsque je le peux.

En réalité, j'aimerais vous remercier de votre question. Ma recommandation est que... nous accepterons tout ce que nous pouvons obtenir. Nous avons besoin de services de consultation en santé mentale offerts par des Autochtones pour des Autochtones. Notre culture et notre histoire doivent faire partie de ces services. Nous devons sauver nos enfants. Nous accepterons tout ce que nous pouvons obtenir parce que, actuellement, les Métis n'ont absolument aucune ressource. Nous serions très heureux d'obtenir ce que nous pourrions comme point de départ.

Merci.

Mme Susan Bobbi Herrera: Quant au Traité 6, communiquez avec nous. Amenez les gens de notre peuple à travailler avec vous; ne faites pas le travail seuls. Ne croyez pas que vous pouvez connaître ce qui convient le mieux à notre peuple sans faire participer nos gens. C'est notre recommandation à tous les échelons: communiquez avec nous et laissez-nous participer au travail.

La vice-chef Heather Bear: Oui, nous devons fixer nos propres priorités. Et n'oubliez pas les jeunes, la voix des jeunes qui se fait entendre. Souvent dans nos collectivités, les enfants parleront davantage à d'autres enfants qu'ils parleront à un adulte ou à un professeur.

La présidente: Il vous reste environ deux minutes et huit secondes.

• (1000)

Mme Cathy McLeod: Merci.

J'ai toujours pensé que lorsque le gouvernement fédéral essaie de faire des choses que les collectivités devraient faire, l'approche universelle ne réussit jamais. Il s'agit donc de donner aux collectivités la capacité de choisir leur façon d'aller de l'avant... Nous constatons bien trop souvent qu'un programme ne répond pas aux besoins. On le lance, puis c'est véritablement la quadrature du cercle. J'apprécie vraiment ces commentaires.

Madame la présidente, je sais que, à différents moments, nous parlerons des travaux du Comité, mais il y a une motion qui est très urgente. On doit l'adopter rapidement. Nous sommes effectivement engagés, en tant que Comité, envers le projet de loi C-428 déposé à la dernière législature. J'ai déposé cette motion le 8 décembre 2016,

pour faire en sorte que, dans les 10 premiers jours de séance de la session — alors d'ici le 10 février —, nous examinions le travail de la ministre pour remplacer la Loi sur les Indiens et la façon dont elle a consulté les collectivités des Premières Nations.

C'est sur la table. C'est dans la loi. Il s'agit d'une réunion, et je crois qu'il importe de respecter les engagements que nous avons pris pour régler des problèmes précis.

J'aimerais maintenant déposer cette motion particulière.

La présidente: D'accord. Vous déposez la motion, et je comprends qu'on a donné le préavis nécessaire. Le greffier distribuera la motion. Je vous prie de la lire pour le compte rendu.

Mme Cathy McLeod: N'est-ce pas? D'accord.

La motion est la suivante:

Que, compte tenu du fait que le projet de loi C-428, Loi modifiant la Loi sur les Indiens (publication des règlements administratifs) et prévoyant le remplacement de cette loi, a reçu la sanction royale à la 2^e session de la 41^e législature, la ministre des Affaires autochtones et du Nord comparaisse devant le Comité au plus tard le vendredi 10 février 2017 pour une séance d'information sur les travaux entrepris par le Ministère en collaboration avec les Premières Nations et les autres parties intéressées en vue de l'élaboration d'une nouvelle loi en remplacement de la Loi sur les Indiens; et que le Comité fasse rapport à la Chambre d'un résumé du témoignage de la ministre.

La présidente: Merci.

Juste pour votre information — je m'adresse aux personnes ici présentes —, nous allons suspendre la séance maintenant pour débattre de la motion, laquelle a préséance. Nous reviendrons à vous lorsque nous aurons terminé.

Y a-t-il quelqu'un qui veut s'exprimer sur la motion?

Monsieur Viersen.

M. Arnold Viersen: Merci, madame la présidente.

Je crois qu'il nous incombe d'assumer cette tâche. Nous ne devons tenir qu'une réunion à cet égard, mais je crois qu'il serait bien d'entendre ce que le ministère fait à ce sujet et de présenter certaines recommandations, alors je suis en faveur de cette motion.

Merci.

La présidente: Y a-t-il d'autres débats? Visiblement non, alors je vais mettre la motion aux voix.

(La motion est rejetée.)

La présidente: Madame la députée McLeod, il vous reste environ 30 secondes pour poser des questions.

Mme Cathy McLeod: Ma question s'adresse à la vice-chef Heather Bear.

Vous n'avez probablement pas eu assez de temps pour étudier la question et vous n'aurez pas assez de temps pour y répondre, mais si vous avez un document écrit que vous pourriez présenter au Comité sur la déconstruction des systèmes, cela serait très apprécié.

Mon autre petit commentaire, lequel est lié aux travaux du Comité, est qu'il y a un rapport de coroner émanant du Québec, et je crois qu'il contenait certaines recommandations assez importantes concernant l'étude sur les suicides.

Je demanderais — et je crois que ce devrait être simple — d'avoir un consentement unanime afin que le rapport du coroner fasse partie de l'étude sur les suicides. Je demanderais un consentement unanime pour intégrer le rapport du coroner émanant du Québec à l'étude des suicides afin qu'il fasse partie des documents qui sont examinés.

● (1005)

La présidente: Comment voudriez-vous qu'il soit intégré?

Mme Cathy McLeod: J'aimerais qu'il soit avec tous les documents qui seront déposés et examinés et qui font partie du dossier de l'étude.

La présidente: Avons-nous le consentement unanime pour faire cela?

M. Mike Bossio: Non.

La présidente: Nous allons maintenant passer au député Anandasangaree du Parti libéral.

M. Gary Anandasangaree (Scarborough—Rouge Park, Lib.): Merci, madame la présidente.

La question est pour la chef Bear.

Vous avez mentionné deux collectivités où des programmes semblent en cours d'élaboration, Lac la Ronge et Sturgeon Lake, je crois. Êtes-vous en mesure de nous en dire plus sur les programmes particuliers qui y sont disponibles, et de préciser si ces modèles peuvent être transférés dans différentes collectivités partout au pays?

La vice-chef Heather Bear: Tout récemment avec la crise à Peter Ballantyne, le chef Peter Beatty a parlé de ce qu'ils faisaient pour surmonter les traumatismes. À Sturgeon Lake, bien sûr, ils mènent la charge au nom d'une de nos collectivités en ce qui concerne les enfants, les services à l'enfance indienne et à la famille indiennes, la prévention et les Aînés. La collectivité de Lac la Ronge, étant plus éloignée que les autres, a un fort lien avec le territoire, et nous avons les programmes axés sur le territoire, mais on examine aussi encore une fois l'Hôpital indien de Fort Qu'Appelle. Il y a l'Eagle Moon Health Office. Un groupe d'Aînés ont travaillé avec la région sanitaire, et ces modèles et approches ont été des solutions très valables. Encore une fois, il y a la question de l'inclusion de nos jeunes. Je sais que les dirigeants de la collectivité travaillent d'arrache-pied. Il ne faut pas oublier non plus les programmes d'éducation des parents.

M. Gary Anandasangaree: Qu'en est-il des modèles que vous avez observés dans vos collectivités qui peuvent être applicables dans différentes parties du pays?

Mme Susan Bobbi Herrera: Quelle était la dernière partie?

M. Gary Anandasangaree: Elle portait sur les modèles de traitement ou de guérison qui sont accessibles dans différentes collectivités que vous servez et qui peuvent être appliqués dans différentes régions du pays ou dans différentes collectivités.

Mme Susan Bobbi Herrera: La plupart des modèles que j'ai observés se trouvaient principalement dans les services de santé généraux. Ce qui manque vraiment, c'est la composante culturelle et spirituelle du bien-être que je ne vois pas dans nombre de nos collectivités ni dans les services de santé généraux. Au sein de la nation Navajo, dont je suis une descendante, dans les hôpitaux, le médecin travaille en collaboration avec le guérisseur spirituel pour aider la personne.

Si nous commençons à envisager d'intégrer cela dans nos hôpitaux, nos centres de santé et particulièrement dans nos collectivités des Premières Nations, je crois que cela réglera beaucoup de problèmes. Je sais que, chez les Cris Maskwacis, il

existe des programmes parallèles dans le cadre desquels les membres de la collectivité travaillent avec eux-mêmes, ce que je n'ai pas encore vu dans les services de santé généraux

La présidente: Il ne reste qu'une minute.

La vice-chef Heather Bear: Désolée, je voulais seulement ajouter quelque chose.

Il y avait aussi une conférence la semaine dernière avec les Conseils tribaux de Fox Valley et de Yorkton et les Services à l'enfance et à la famille indiennes. C'est un autre programme fructueux qui aide les familles et qui permet à toute la famille, plutôt que seulement la personne, de guérir.

En outre, il existe un autre programme qui est très excitant. La chef Margaret Bear et la bande d'Ochapowace utilisent une approche intégrée fondée sur un centre et des programmes complémentaires. Encore une fois, si vous pouvez réparer des logements, vous pouvez réparer beaucoup de choses.

● (1010)

M. Gary Anandasangaree: Madame Johnson, voulez-vous ajouter quelque chose à cela?

Mme Sylvia Johnson: Oui, je veux seulement ajouter que je suis très heureuse d'entendre parler des programmes que les Premières Nations ont en place. Ils semblent merveilleux. J'aimerais beaucoup faire partie de ces modèles. Nous aimerions mettre en oeuvre nous-mêmes certains de ces programmes, car les nôtres sont uniquement gérés par le gouvernement.

J'ai déjà dit que nous ne recevons pas d'argent ni de reconnaissance. Si je pouvais connaître certains de ces modèles, nous pourrions peut-être examiner, avec notre mémoire, la mise en oeuvre de pratiques exemplaires qui ont fonctionné.

Il y a une différence ténue entre notre peuple des Premières Nations et les Métis. Nombre des membres de nos familles sont à la fois Métis et membres des Premières Nations. Beaucoup de nos enfants sont frères et soeurs. Un était membre des Premières Nations, et l'autre, Métis, et cela a entraîné des retards au chapitre du financement.

La présidente: Merci.

Nous vous comprenons. Merci.

Nous allons passer à la troisième série de questions, où les temps de parole dureront trois minutes chacun. La parole est à Alistair MacGregor.

M. Alistair MacGregor (Cowichan—Malahat—Langford, NPD): Merci, madame la présidente.

Je vais poser toutes mes questions à la chef Heather Bear.

Je veux vous poser des questions au nom d'une de mes collègues, Georgina Jolibois, députée de Desnethé—Missinippi—Churchill River, toute la partie nord de la Saskatchewan. Elle a aussi occupé, pendant 12 ans, je crois, le poste de mairesse de La Loche. J'aimerais avoir votre opinion concernant les municipalités du nord de la Saskatchewan, pour qu'elle soit versée au compte rendu et que vous puissiez fournir des données probantes pouvant servir au rapport destiné au gouvernement fédéral.

Croyez-vous qu'elles sont bien outillées pour servir les Autochtones vivant sur leur territoire? Sinon, que suggérez-vous au gouvernement fédéral de faire pour aider ces municipalités à accommoder les Autochtones qui ont droit aux mêmes services que les membres de leur réserve?

La vice-chef Heather Bear: Encore une fois, bien sûr, c'est toujours une question d'argent. C'est dommage que nous devons le répéter constamment.

Ce qui est arrivé à La Loche était une tragédie. Évidemment, à ce moment-là, nous ne savions pas si nous devons appeler le jeune homme qui s'est suicidé et qui a tué d'autres personnes l'agresseur ou une victime. Je sais que les collectivités se sont regroupées — les Premières Nations, les Métis et les non-Autochtones —, mais je crois qu'il existe des problèmes sous-jacents ici. Oui, on peut y construire des installations, mais on a besoin de ressources, des ressources durables continues. Je crois qu'on construira bientôt une école.

J'étais là à La Loche immédiatement après la tragédie. On ne parlait que d'argent pour construire une école. Oui, une infrastructure est importante, mais nous avons des gens et une collectivité qui ont vécu des traumatismes. Nous devons penser davantage aux gens. L'infrastructure est importante. C'est très compliqué. Je sais qu'il existe un modèle. Je sais que, dans la Cumberland House, le chef Lorne Stewart a signé le premier PE avec la municipalité. Des collectivités font du bon travail à l'heure actuelle.

Comme je l'ai dit, notre peuple comprend que nous avons besoin de travailler ensemble si nous voulons apporter de véritables changements. C'est toujours la question du financement qui fait obstacle à la résolution de nombre de ces problèmes. C'est un processus long et difficile, mais je crois que nous y arrivons.

M. Alistair MacGregor: Merci de votre témoignage.

La présidente: Merci beaucoup. Cela conclut la série de questions.

La vice-chef Heather Bear: Je veux seulement dire que cela ne signifie pas qu'il n'y a pas d'autres exemples, comme à Biggar lorsque deux enfants ont...

• (1015)

La présidente: Je veux remercier les témoins. Je sais que vous venez de loin. Nous vous sommes très reconnaissants d'être venus ici, et vos réponses franches et honnêtes sont très importantes. Je suis certaine que tous les membres en sont conscients. Merci beaucoup.

Merci, Sylvia. Je sais qu'il est difficile de ne pas être ici et d'être au téléphone, alors madame Johnson, nous voulons remercier de votre participation.

Je vous rappelle à tous que vous pouvez laisser vos mémoires ici ou les soumettre au greffier ou en ligne. Merci beaucoup de votre participation.

Mme Sylvia Johnson: Merci beaucoup.

La présidente: Voilà qui conclut notre série de questions. Je me demande si nous pouvons maintenant lever la séance parce que nous n'avons pas d'autres témoins pour la prochaine série de questions.

Des députés: D'accord.

La présidente: Merci beaucoup, tout le monde. J'ai hâte de vous voir jeudi.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à l'adresse suivante : <http://www.parl.gc.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its Committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the *Copyright Act*. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a Committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the *Copyright Act*.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its Committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the Parliament of Canada Web Site at the following address: <http://www.parl.gc.ca>